



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

POINT INFORMATION

Rouen, le 09/04/2024

Service Prévention Éducation aux Risques et Gestion
de Crise



Bureau Sécurité Routière et Transports Exceptionnels

Restrictions de circulation Pont Guillaume le Conquérant

Jusqu'au 31 décembre 2024, les mesures suivantes sont applicables pour le PONT GUILLAUME LE CONQUERANT :

1.1 La voie Est du sens rive Gauche => rive Droite est neutralisée avec un biseautage à partir de 20m linéaires depuis son intersection avec le quai Cavelier de la Salle jusqu'à 20m linéaires en amont de l'escalier Nord du pont Guillaume le Conquérant.

1.2 Le trottoir et la voie cyclable en rive Est du pont Guillaume le Conquérant sont neutralisés à partir de 20m linéaires depuis son intersection avec le quai Cavelier de la Salle jusqu'à 20m linéaires en amont de l'escalier Nord du pont.

1.3 Un espace partagé pour les piétons et les cycles est mis en oeuvre sur la voie de circulation neutralisée.

1.4 La vitesse des cycles est réduite dans l'espace partagé.

1.5 Les transports exceptionnels de toutes catégories sont autorisés à emprunter le pont Guillaume Le Conquérant uniquement entre 22h00 et 6h00, dans les deux sens de circulation.

1.6 Dans le sens rive Gauche vers rive Droite, les transports exceptionnels ont l'obligation de circuler en contre sens de circulation sur la voie Est du sens rive

Droite vers rive Gauche au droit de la totalité du linéaire de la voie neutralisée décrite à l'article 1.1. Pour cela, l'accompagnement des transports de toutes catégories par les Forces de l'Ordre est obligatoire pour effectuer la traversée du pont Guillaume Le Conquérant.

RAPPEL :

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

2/1

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)